

# Entre Wallonie et fédéral, la guerre de tranchées a bien lieu

■ Index, ISF, décret "anti-Kubla", austérité ou rigueur, les points de friction ne manquent pas.

**Analyse Stéphane Tassin**

Ils avaient juré, promis, craché! Ils avaient annoncé un fédéralisme responsable, mature et collaboratif. On attendait monts et merveilles des comités de concertation qui réunissent les entités fédérées et le gouvernement fédéral; l'ambiance y est glaciale, tendue et improductive. On aurait même vu les Wallons et les Flamands s'entendre mieux que Wallons et ministres fédéraux. Ils avaient dit, il y a huit mois, que ce ne serait certainement pas la guerre des tranchées. Désormais, ce serait plutôt la guerre totale. Mais ont-ils le choix?

Les majorités asymétriques en Wallonie (PS et CDH) et au fédéral (MR, N-VA, CD&V et Open VLD) ont donc bien compliqué les choses. Quelques exemples récents peuvent suffire à illustrer le propos. Prenons l'exemple du saut d'index. Le PS et le CDH ont décidé jeudi de répondre à cette mesure en empêchant l'indexation des loyers en Wallonie. En octobre dernier, lors de l'annonce du saut d'index par le gouvernement Michel, certains s'attendaient à une annulation wallonne de cette indexation pour les fonctionnaires du Sud du pays, la réponse fut

différente. Dans ce cas très précis, le PS et le CDH marquent un point en démontrant que le saut d'index épargne les nantis et les possédants.

Le "Scud" appelant le "Scud", mardi, c'est Hervé Jamar, dans "L'Echo", qui proposait ironiquement au PS de mettre sur pied, en Wallonie, un impôt sur la fortune, que le parti d'Elio Di Rupo réclame lourdement dans les travées de la Chambre des représentants. Le coup libéral était bien joué et le point marqué par son camp. Le PS s'est retrouvé dans l'obligation de réagir et de chercher, tout au long de cette défunte semaine, comment ne pas créer cet ISF wallon sans être en mesure de balayer l'idée d'un revers de la main.

**Austérité et rigueur**

En décidant encore de soumettre les intercommunales à l'impôt des sociétés, le gouvernement fédéral marque le point.

Les choses avaient, en fait, commencé dès l'installation de l'exécutif Michel. Chargé de présenter son budget fin 2014, le gouvernement Magnette attendait patiemment l'annonce du budget de l'Etat fédéral pour annoncer le sien. Entre "austérité" et "rigueur",

les uns et les autres jouaient sur les mots. Les syndicats, en réagissant surtout aux décisions du fédéral, ont donné un avantage à la Wallonie.

Il y a encore la toute chaude affaire Kubla, qui a vu Paul Magnette déclarer dans "Sudpresse" vouloir mettre en place un décret "anti-Kubla" visant à empêcher les ministres sortant de charge, de travailler cinq ans durant

pour une entreprise avec laquelle ils ont traité lorsqu'ils étaient ministres. La vengeance carolo est un plat qui se sera mangé très froid. Encore un point, mais un "petit" pour les Wallons.

Et puis il y a encore la suppression du Thalys en Wallonie. Le gouvernement wallon n'aura de cesse de démontrer que le MR serait vendu aux Flamands.

Si ces bagarres idéologiques et parfois de bac à sable existent, c'est sans doute aussi par la faute d'une sixième réforme de l'Etat porteuse d'incertitude sur la forme et

sur le fond. Sur de nombreuses questions, les constitutionnalistes et autres juristes s'affrontent. Le match n'est pas fini, il durera encore quatre ans. Après les tranchées, on attend les baïonnettes!

**Si ces bagarres idéologiques et parfois de bac à sable existent, c'est sans doute aussi par la faute d'une sixième réforme de l'Etat porteuse d'incertitude sur la forme et sur le fond.**

## Épinglé

### Les loyers en Wallonie ne seront pas indexés

**Décision.** Le gouvernement wallon a approuvé jeudi matin la décision de principe visant à empêcher l'indexation des loyers en Wallonie. "Le gouvernement

*fédéral a approuvé un projet de loi visant au saut d'index des salaires de 2%. Ce saut d'index aura un impact pour les locataires qui, s'ils verront leur revenu bloqué par le saut d'index fédéral, seront néanmoins touchés par une éventuelle indexation des loyers qui interviendrait en exécution du Code civil. Il est indispensable d'apporter*

*un correctif social à cette mesure", explique Paul Furlan, ministre wallon en charge du Logement. Pour justifier cette mesure, le gouvernement wallon se base sur le transfert de la compétence en matière de baux d'habitation. Pour concrétiser la décision, Paul Furlan proposera une note au début du mois d'avril. S.Ta.*